

**PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du Mercredi 10 avril 2024 à 20 heures 00**

Le **DIX AVRIL DEUX MILLE VINGT-QUATRE A VINGT HEURES**, le Conseil Municipal légalement convoqué, en application des articles L.2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni en session ordinaire à la salle des Mariages de SASSETOT LE MAUCONDUIT sous la présidence de M. Eric SCARANO, Maire.

	Nombre de Conseillers Municipaux
	- en exercice            15
Date de convocation du Conseil Municipal : 27/03/2024	- présents                11
Date d'affichage de l'ordre du Jour : 27/03/2024	- votants                 11

Etaient présents :

	Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à		Présent	Abs excusé	Abs non excusé	Procuration à
Éric SCARANO	x				Antoine DUBUC		x		
Sabrina CORRUBLE	x				Samuel RICHARD			x	
Dominique TALBOT	x				Jérôme CAVELIER	x			
Amélie PERRIER	x				Médérique DAVID			x	
Jérôme SEYER			x		Philippe RASSE	x			
Brigitte PAULEAU-LISS	x				Sylvain AUBE	x			
Martine PAUMET	x				Maïa MACAUX	x			
Aude DE CASTET	x								

**Secrétaire de séance** : M. Sylvain AUBE

Monsieur le Maire rappelle les points évoqués dans les procès-verbaux des séances des 10 janvier 2024 et du 29 janvier 2024. Le Conseil n'ayant aucune observation à formuler, ces procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose l'ordre du jour :

**L'ORDRE DU JOUR**

- 1) Achat de terrain consorts Roge Criquemenville
- 2) Participation jeux des Grandes Dalles avec St Pierre en Port
- 3) Compte de gestion 2023 du receveur municipal
- 4) Compte administratif 2023
- 5) Affectation des résultats
- 6) Vote des subventions 2024
- 7) Vote des participations 2024
- 8) Vote des taux d'imposition 2024
- 9) Budget primitif 2024
- 10) Questions diverses
- 11) Communication au Conseil Municipal
- 12) Tour de table

## 2024-04-01 Achat de terrain consorts Roge Criquemanville

Monsieur le Maire propose d'acheter un terrain appartenant aux Consorts Roge situé à Criquemanville afin d'y installer une citerne enterrée pour couvrir toutes les maisons du hameau. La superficie est de 500 m<sup>2</sup> pour un prix total de 3 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

## 2024-04-02 Participation jeux des Grandes Dalles avec St Pierre en Port

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a délibéré le 18 octobre 2023 une participation pour l'installation de jeux situés aux Grandes Dalles à hauteur de 10 795.50 €. Cependant, la commune de St Pierre en Port ne va pas récupérer la TVA ainsi que l'obtention de subvention auprès de la DETR. Cette dernière demande une participation supplémentaire limitée à 50 % de la dette totale.

Coût de l'aire de jeux TTC : 32 076.00 €

Coût de l'enlèvement graviers, gravats et tirage de sable : 2 880.00 €

Total des dépenses : 34 956.00 €

Participation de chaque commune : 34 956.00 € / 2 = 17 478.00 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte de partager avec la commune de St Pierre en Port le coût supplémentaire restant à charge soit 6 682.50 €
- autorise Monsieur le Maire à payer le titre de recettes.

## 2024-04-03 Compte de gestion 2023 du receveur municipal

Monsieur le Maire informe que le compte de gestion définitif 2023 a été validé par M. Fabien DEFOSSE, Inspecteur des Finances Publiques et par Mme Yvette PETIOT, Inspectrice principale du Centre des Finances Publiques de Fécamp.

Les résultats repris dans le tableau ci-dessous sont en concordance avec les résultats du compte administratif dudit exercice :

	Résultats du compte administratif Commune	Résultats du compte de gestion Trésorerie
	A la clôture de l'exercice 2023	
Excédent de Fonctionnement	152 933.33 €	152 933.33 €
Déficit d'Investissement	48 049.33 €	48 049.33 €

Au vu des documents présentés,

Les Membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le compte de Gestion 2023 validé par M. Fabien DEFOSSE, Inspecteur des Finances Publiques et par Mme Yvette PETIOT, Inspectrice principale du Centre des Finances Publiques de Fécamp.

## 2024-04-04 Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Dominique TALBOT, doyen d'âge, vote le Compte Administratif de l'exercice 2023, et arrête ainsi les comptes :

## FONCTIONNEMENT

- Dépenses : .....898 364.52 €  
- Recettes : .....961 671.72 €

Solde positif : .....63 307.20 €

Le résultat reporté (2022) était de : .....89 626.13 €

Soit un excédent total de : .....**152 933.33 €**

## INVESTISSEMENT

- Dépenses : .....161 262.12 €  
- Recettes : .....74 444.10 €

Solde négatif : ..... - 86 818.02 €

Le résultat reporté (2022) était de : .....38 768.69 €

Soit un déficit total de : ..... - **48 049.33 €**

- restes à réaliser dépenses : .....273 870.54 €

- restes à réaliser recettes : .....500,00 €

Le déficit net de la section d'investissement

peut donc être estimé à ..... - 321 419.87 €

Monsieur le Maire ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Le compte administratif est adopté à l'unanimité.

## **2024-04-05 Affectation des résultats**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023 ce jour,

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023,

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 63 307.20 €  
- Un excédent reporté de : 89 626.13 €

**Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : 152 933.33 €**

- Un déficit d'investissement de : - 86 818.02 €  
- Un excédent reporté de : 38 768.69 €  
- Soit un déficit total de : - 48 049.33 €

- Restes à réaliser dépenses : 273 870.54 €  
- Restes à réaliser recettes : 500.00 €

**Le déficit net de la section d'investissement peut donc être estimé à : - 321 419.87 €**

**DECIDE, à l'unanimité,** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

002 Excédent de fonctionnement	0.00 €
1068 Besoin de financement	152 933.33 €
001 Déficit d'investissement reporté	48 049.33 €
Résultat déficitaire de clôture	48 049.33 €

### **2024-04-06 Vote des subventions 2024**

Au vu des dossiers de demandes de subventions formulées par les diverses associations, Monsieur le Maire, après avis de la commission des finances, propose de verser les subventions de fonctionnement suivantes aux associations indiquées ci-dessous :

CTSN	150 €
Sassetot PATCH	250 €
Coopérative scolaire	2 000 €
Sassetot Détente et Loisirs	400 €
Sas'Dit	400 €
Résidence les Pâquerettes	50 €
Club du Sourire	800 €
ASST FOOT	5 000 €
SNSM	350 €
Maison Familiale MFR	100 €
Charline et Honorine	200 €
SI PETITES DALLES	800 €
Jeunes sapeurs-pompiers	200 €
Parents d'élèves	1 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 700 €</b>

Monsieur le Maire précise que d'autres demandes de subventions sont en attente des informations demandées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le versement de cet état de subventions inscrites au BP 2024.

### **2024-04-07 Vote des participations 2024**

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'inscription des dépenses suivantes au BP 2024

ADM (Association Départementale des Maires)	263.68 €
AMR76 (Association des Maires Ruraux de SM)	115,00 €
FFSVV et VN (Station Verte)	900.00 €
ADICO	777.60 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 056.28 €</b>

## 2024-04-08 Vote des taux d'imposition 2024

Monsieur le Maire rend compte de la position de la commission des finances qui consiste à augmenter de 3 % pour 2024 les taux des taxes.

Les taux proposés sont :

Taxes	Taux 2023	Taux votés pour 2024
Foncière bâtie	45.21 %	46.57 %
Foncière non bâties	39,67 %	40.86 %
Taxe d'habitation	8,77 %	9.03 %

Monsieur le Maire informe que la fiscalité d'éoliennes en mer ainsi que la vente du camping ne figurent pas au budget.

M. Rasse demande s'il existe une contrainte de l'usage de l'argent de l'éolien. Monsieur le Maire précise que non, pas à sa connaissance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux d'imposition 2024 repris dans le tableau ci-dessus.

## 2024-04-09 Budget primitif 2024

Successivement le budget primitif de fonctionnement et d'investissement proposé par Monsieur le Maire est examiné article par article pour le fonctionnement et article par article pour l'investissement avec la reprise des résultats de clôture de l'exercice 2023.

Le budget s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **1 044 200.00 €** pour la section de fonctionnement et à la somme de **482 528.68 €** pour la section d'investissement avec la reprise des restes à reporter de l'année précédente et sont votés chapitre par chapitre par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- approuve le Budget Primitif 2024
- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

## Questions diverses

### Mises en non-valeur :

Monsieur le Maire indique qu'il convient d'éteindre les sommes dues par Mme Katia BELLAMY et Mme Stéphanie DELALANDRE dans la mesure où une décision de surendettement et d'effacement de la dette a été mise en place.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'éteindre les créances de Mme Katia BELLAMY et Mme Stéphanie DELALANDRE pour un montant total de 883.66 €.

### Abattage d'arbres :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que des arbres dangereux vont être abattus côte des Petites Dalles à compter du 22 avril. Cela va nécessiter une déviation de la route départementale. Une convention sera rédigée avec le propriétaire pour reconditionner les arbres.

## Communication au Conseil Municipal

### M. Eric SCARANO :

- Exposition de peintres et d'artistes à la salle des Deux Chênes du 20 au 28 avril.
- Article dans le magazine « balade » sur les sentiers de randonnées.
- Le Conseil Municipal a une pensée pour M. Daniel Hazard, ancien Maire, et Mme Aurore Doutreleau, ancienne secrétaire de Mairie.
- Permanence pour les élections européennes du 9 juin prochain.
- Projet environnemental : nouveau parc éolien en mer, annoncé par l'Etat.
- Projet éolien terrestre sur Anneville : la commune a voté contre mais n'a pas la décision finale. Monsieur le Maire rappelle que ce sont les préfets qui délivrent les autorisations pour ce type de construction.

## Tour de table

### Mme Maïa MACAUX :

- Réunion sur le trait de côte : Monsieur le Maire précise qu'une réunion va être organisée pour le GR21.

### Mme Aude DE CASTET :

- Un compte-rendu va être rédigé suite à la diffusion du film Sirima qui a réuni environ 80 personnes. Une réflexion est à mener pour organiser d'autres soirées de ce genre.

### M. Philippe RASSE :

- Organisation du vide-grenier le 16 juin par le Comité des Fêtes sachant qu'un match est prévu au stade. Une réflexion est menée soit pour changer la date soit pour changer de lieu (centre-bourg ou champ de foire)
- Manque de poubelles et de citoyenneté en bordure de route. Propose de faire une opération avec les écoles pour le ramassage des déchets. Suggère d'installer un panneau « village propre ».
- Demande si la loi a changé pour la maison située 3A route des Grandes Dalles devant la salle des Glycines, sans héritiers : Monsieur le Maire précise que le délai de reprise du bien par la commune est de 30 ans mais qu'il va vérifier. Dans ce cas, une action serait relancée.



**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.**

Secrétaire de séance,  
Sylvain AUBE

Le Maire,  
Eric SCARANO

